



Haute-Loire le DÉPARTEMENT

Education, jeunesse et sports



Service Civique et Service Volontaire Européen : deux dispositifs qui permettent aux jeunes de vivre une expérience constructive et aux organismes qui les accueillent de bénéficier d'un précieux soutien dans la réalisation de leurs projets.

Le Service Civique et le Service Volontaire Européen sont des étapes enrichissantes dans un parcours de vie, ils favorisent l'engagement des jeunes pour une cause d'intérêt général et participent ainsi à leur construction citoyenne, ils aident les jeunes à acquérir savoir faire et savoir être au sein d'une équipe bienveillante qui leur met à disposition un tuteur.

Pour les organismes qui proposent une mission à des volontaires, c'est l'opportunité d'avoir un renfort sur une action ou un projet, de l'enrichir grâce à la disponibilité et la capacité d'initiative du volontaire qui s'engage à apporter son aide.

Le Service Civique et le Service Volontaire Européen ne sont pas des dispositifs d'aide à l'emploi. Ils sont toutefois formateurs et peuvent favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, par l'immersion dans un organisme auquel ils apportent un regard nouveau, leur réflexion sur une problématique, une situation, un projet.

Ce document a pour but de faire connaître ces deux dispositifs, à la fois proches et complémentaires dans leurs principes et leurs objectifs ; et de convaincre qu'ils peuvent bénéficier à la fois à un organisme et à un jeune dans une logique gagnant-gagnant.

Le service civique est une politique publique de l'Etat financé en partie via le Fonds Social Européen. Le Service Volontaire Européen est financé par le programme européen Erasmus +. Il est possible, pour les jeunes de bénéficier de ces deux dispositifs, l'un après l'autre ; les organismes d'accueil peuvent accueillir simultanément des volontaires en SC et en SVE.

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter :

- **pour le Service civique :**
Hélène Monteil
Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
Accueil du public
24, Boulevard Alexandre Clair
43000 Le Puy-en-Velay
06 79 76 97 18
helene.monteil@haut-loire.gouv.fr
- **Pour le Service Volontaire Européen :**
Carine Demourgues
Europe Direct Haute-Loire
Hôtel du Département
43000 Le Puy-en-Velay
04 71 07 43 66
europe@hautloire.fr



© 04 71 07 43 66
europe@hautloire.fr



	SERVICE CIVIQUE	SERVICE VOLONTAIRE EUROPÉEN
Qu'est ce que c'est ?	<ul style="list-style-type: none"> • Un dispositif national en faveur de l'engagement des jeunes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un dispositif européen en faveur de la mobilité européenne et de l'engagement des jeunes.
Quels jeunes peuvent être accueillis ?	<ul style="list-style-type: none"> • Des jeunes âgés de 16 à 25 ans. (30 ans pour les jeunes en situation de handicap) 	<ul style="list-style-type: none"> • Des jeunes européens âgés de 17 à 30 ans, des 28 états membres ou des pays « partenaires » de l'UE.
Pour quoi faire ?	<ul style="list-style-type: none"> • Une mission d'intérêt général dans 9 domaines : culture et loisirs / développement international et action humanitaire / éducation pour tous / environnement / intervention d'urgence en cas de crise / mémoire et citoyenneté / santé / solidarité / sport. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une mission d'intérêt général dans 11 domaines : art et culture / social / environnement et protection du patrimoine / média et information des jeunes / lutte contre les exclusions / racisme et xénophobie / santé / économie solidaire / sport / diversité culturelle / avenir de l'Europe.
Pendant combien de temps ?	<ul style="list-style-type: none"> • Une période de 6 à 12 mois ; 24 heures minimum par semaine. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une période de 2 à 12 mois ; • 35 heures par semaine maximum.
Dans quel organisme d'accueil ?	<ul style="list-style-type: none"> • Les associations, collectivités locales, entreprises de l'économie sociale et solidaire, établissements publics et services de l'Etat peuvent accueillir des jeunes en service civique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les organismes à but non lucratif, les ONG, les organismes publics, les groupes informels de jeunes, les entreprises de l'économie sociale et solidaire, les associations entre régions peuvent accueillir des jeunes en SVE.
Quelles sont les démarches à effectuer par l'organisme d'accueil ?	<ul style="list-style-type: none"> • Demander un agrément pour 3 ans : se renseigner auprès de la DDCSPP. 	<ul style="list-style-type: none"> • Demander une accréditation pour 3 ans auprès de l'Agence Erasmus+ ; • Déposer un dossier de demande de subvention auprès de cette même Agence : attention au respect des 3 dates limites annuelles (février, avril, octobre).
Quelles sont les démarches à effectuer par le jeune ?	<ul style="list-style-type: none"> • Candidater sur le site Internet ou auprès d'un PIJ, d'une mission locale ou d'un référent départemental (DDCSPP). 	<ul style="list-style-type: none"> • S'inscrire auprès d'un organisme d'envoi ; • Consulter la base de données des organismes d'accueil et de leurs projets ; • Adresser une candidature (lettre + CV) aux organismes.
Combien ça coûte à l'organisme d'accueil ?	<ul style="list-style-type: none"> • 106 € / mois à verser au jeune. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'organisme d'accueil doit prendre en charge l'hébergement, la nourriture, le transport aller-retour, le moyen de transport quotidien, et verser l'argent de poche au jeune (115 €/mois pour la France), etc. • Il faut compter en moyenne 250 €/mois : cela dépend de la solution d'hébergement.
Qu'est-ce qui est pris en charge par un tiers ?	<ul style="list-style-type: none"> • L'Etat verse directement au jeune une indemnité de 467 €. Il prend aussi en charge sa couverture sociale et son assurance retraite. Au total ce sont près de 800 € qui sont pris en charge directement par l'Etat. Il finance également la formation civique et citoyenne et la formation des tuteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'Union européenne finance une partie des frais d'hébergement, de nourriture, de wifi, de transport, etc : environ 650 €/ mois.
Quelles sont les engagements de l'organisme d'accueil ?	<ul style="list-style-type: none"> • Respect du contrat d'engagement signé avec le jeune ; • Mise en place d'un tutorat ; • Accompagnement dans la définition du projet d'avenir du jeune ; • Réalisation d'un bilan d'activités en fin de mission. 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect de la convention tripartite signée entre le jeune, l'organisme d'accueil et l'organisme d'envoi ainsi que du contrat d'activités ; • Mise en place d'un soutien personnel, administratif et linguistique si nécessaire.
Quelles sont les engagements / obligations du jeune ?	<ul style="list-style-type: none"> • Respect du contrat d'engagement signé avec l'organisme d'accueil ; • Suivi d'une formation civique et citoyenne de 3 jours 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect de la convention tripartite signée entre le jeune, l'organisme d'accueil et l'organisme d'envoi ainsi que du contrat d'activités ; • Suivi d'un cycle de formation à l'arrivée, à mi-parcours et au retour.
Quels sont les avantages pour l'organisme d'accueil ?	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien à un projet ponctuel - Test d'une nouvelle activité ; • Enrichissement du projet par la créativité, le regard d'un jeune ; • Une aide de 100 €/mois/volontaire pour les organismes associatifs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien à un projet ponctuel - Test d'une nouvelle activité ; • Enrichissement du projet par la créativité, le regard du jeune, et du fait de l'interculturalité induite par la dimension européenne ; • Ouverture sur l'extérieur.
Quels sont les avantages pour le jeune ?	<ul style="list-style-type: none"> • Une expérience de terrain et un encadrement par une équipe ; • Un lien social et relationnel maintenu / renforcé ; • Une attestation et un bilan de valorisation des compétences acquises. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une préparation au départ ; • Un certificat de fin d'activité (Youthpass) de valorisation des compétences acquises ; • Un renforcement linguistique ; • Une prise en charge complète des frais.

Frédéric Giroux Musikado Brioude

Qu'est-ce qui a motivé l'accueil d'un SVE dans votre structure ?

Le hasard, des rencontres d'anciens SVE et l'envie de partager des expériences interculturelles et humaines tout en développant les actions d'éducation populaire de l'association.

Quelle est la plus value d'un SVE (par rapport à un stagiaire / un bénévole) ?

La dimension interculturelle offre des visions et méthodologies différentes de ce que l'on rencontre quotidiennement. Les connaissances et expériences que l'on peut offrir sont aussi plus riches.

Un point négatif du SVE ?

La difficulté de trouver des cofinancements pour boucler les projets, de développer les partenariats institutionnels, associatifs ou avec d'autres SVE afin d'améliorer la qualité de nos projets.

3 mots pour résumer

Echange - partage - interculturelité

Autre chose à ajouter ?

Lancez-vous dans l'aventure SVE !!!!!



Anke en SVE en 2015 - Musikado Brioude

Qu'est-ce qui t'a motivé pour faire un SVE ?

Après mon bac je voulais faire un travail pratique, actif, utile et m'engager pour un projet qui présentait les mêmes valeurs que moi.

Quelle est la plus value d'un SVE (par rapport à un stage ou à être bénévole dans une association) ?

Le SVE m'a permis de créer un réseau partout en Europe et de rencontrer beaucoup de personnes de différentes cultures. Je me sens plus européenne maintenant et j'apprécie encore plus les échanges interculturels à présent.

Un point négatif du SVE ?

La banque de projets européenne qui n'est pas toujours très à jour ...

3 mots pour résumer ...

... ne suffisent jamais

Autre chose à ajouter ?

MERCI

Pierre-Emmanuel Baruch Directeur DAHLIR Le Puy-en-Velay

L'association DAHLIR accueille depuis 2013 des jeunes en service civique. Les volontaires développent des projets sociaux et éducatifs qui favorisent l'accès des personnes en situation de handicap au sein des clubs, des centres de loisirs et des associations culturelles du département de la Haute Loire.

Pour un jeune, le service civique est une solution intermédiaire, un sas, une passerelle entre la vie étudiante et la vie professionnelle. A la fin des études, il n'est pas toujours évident de trouver un emploi, de franchir les portes du monde du travail. La durée de la mission permet au volontaire de prendre le temps de conforter son projet d'avenir, d'accumuler de l'expérience et de se créer un réseau.

Aujourd'hui Marie-Laure et Anthony sont salariés dans d'autres structures et ils continuent à s'investir bénévolement au sein du DAHLIR.

Accueillir des jeunes avec des parcours professionnels et personnels divers et variés est aussi bénéfique pour les membres de l'équipe du DAHLIR car c'est l'occasion pour eux de réinterroger leurs pratiques.



Justine en Service Civique en 2015 dans un EHPAD

J'ai 21 ans et j'ai effectué mon service civique dans un établissement d'hébergement pour personnes âgées.

J'ai participé, en soutien à l'équipe de salariés, à la vie quotidienne des résidents de cet établissement, et à des projets d'animation (création d'un journal, jeux de mémoire...).

J'ai choisi le Service Civique pour tester un nouveau secteur d'activités car je souhaitais me réorienter (j'ai un CAP de couture) dans le domaine du social ; cette expérience auprès des personnes âgées m'a permis de constater que j'appréciais accompagner des personnes fragilisées. Les situations d'écoute et d'échange que j'ai vécues avec elles m'ont permis de découvrir en moi des qualités (patience, goût du relationnel) qui vont m'aider dans mon nouveau projet professionnel puisque je viens de réussir le concours de monitrice-éducatrice.



Centre d'Information Europe Direct Haute-Loire
Hôtel du Département
CS 20310 - 1, place Monseigneur de Galard
43009 Le Puy-en-Velay Cedex